

AU 1^{er} JANVIER 2020, VOTRE OFFICE PASSE EN **COMPTABILITÉ COMMERCIALE**

TOUT CE QUE JE DOIS SAVOIR



PAYER SON LOYER ET SES CHARGES : DES CHANGEMENTS À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2020

TOUT CE QUE JE DOIS SAVOIR



PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Gratuit, simple et pratique

Votre compte bancaire est prélevé tous les mois à date fixe du montant de l'échéance.

Comment ?

Envoyez ou déposez un RIB au siège de l'Office, 71 boulevard Gallieni 92130 Issy-les-Moulineaux. Les services de Seine-Ouest Habitat vous transmettront en retour un formulaire SEPA à renvoyer signé.

Si vous êtes déjà en prélèvement automatique, vous n'avez rien à faire, rien ne change.



PAIEMENT EN LIGNE PAR CARTE BANCAIRE

Vous pouvez payer votre loyer en ligne en vous rendant sur votre Espace personnel Extranet (www.seine-ouest-habitat.com) ou via l'application mobile de Seine-Ouest Habitat.

Comment ?

Si vous n'êtes pas encore inscrit, créez votre compte en vous munissant de votre numéro client mentionné sur votre avis d'échéance. Ce service est accessible 7j/7 et 24h/24.

Informations et renseignements au siège de l'Office.

Attention !

Pour le paiement de vos loyers et de vos charges, vous n'avez plus aucune relation avec la Trésorerie de Meudon.



Exceptionnellement ce mois-ci, vous devez renvoyer votre TIP avant le 20 Décembre 2019

RÈGLEMENT PAR TIP SEPA

Vous pouvez régler par TIP SEPA via le coupon détachable qui se trouve en bas de votre avis d'échéance.

Comment ?

Détachez, datez et signez le TIP. Glissez-le dans l'enveloppe T jointe à votre avis d'échéance et envoyez-le sans l'affranchir à l'adresse indiquée sur le coupon.

Attention : pensez bien à joindre votre RIB à votre premier envoi de TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé.



RÈGLEMENT PAR CHÈQUE

Vous pouvez régler par chèque à l'ordre de **Seine-Ouest Habitat.**

Comment ?

Détachez le TIP SEPA en bas de votre avis, joignez-y un chèque. Glissez le tout dans l'enveloppe T et envoyez-le sans l'affranchir à l'adresse indiquée sur le coupon.



RÈGLEMENT EN ESPÈCES

Vous pouvez faire appel au service EFICASH, dans la limite d'un montant de 1 000 €.

Comment ?

Auprès d'un bureau de poste, muni de votre avis d'échéance et de l'original de votre pièce d'identité.

Des difficultés pour régler votre loyer ?

Si vous rencontrez des problèmes pour payer votre loyer, n'attendez pas et contactez sans délai la responsable Cohésion sociale de Seine-Ouest Habitat au 01 46 44 41 90, qui est à votre disposition afin de vous aider à trouver la solution la plus adaptée à vos difficultés.